

## en bref

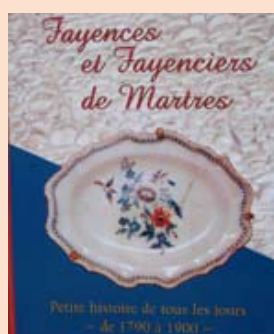
### ■ MARTRES EN FLEURS



Martres-Tolosane vient d'être primée au concours des villes fleuries ; cette distinction vient saluer le travail des services municipaux, qui chaque jour, en toutes saisons, permettent à notre cité de se parer des plus belles couleurs.

Monsieur Albert Vergé, employé municipal dans notre commune est décédé. Travailleur infatigable, agent dévoué, il a été de ceux qui sans relâche ont permis à notre commune d'être fleurie, accueillante en toutes saisons.

### ■ TOUTE L'HISTOIRE DE LA FAIENCE



Martres-Tolosane a les faveurs de l'édition : un deuxième ouvrage - fruit du travail de Lucette Cabaré et Françoise Farines - édité par la Ville de Martres, raconte l'histoire de la faïence martraise et rendant hommage aux générations et aux familles qui se sont succédées pour transmettre notre savoir-faire. Il est disponible à l'Office du Tourisme.

## travaux

# Le tour des chantiers

### Tour des chantiers, tour de ville

#### • POUR LES TOUS PETITS

Afin que les petits enfants puissent fréquenter les aires de jeux en toute sécurité, la municipalité a entrepris de rénover les aires de jeux.



Dernièrement la clôture de l'aire de jeux située Place du Général de Gaulle a été réhabilitée ; avec le même souci les employés municipaux ont aménagé une aire de jeux située à la résidence du Parc.

A noter aussi l'aménagement de l'aire de jeux au lac de Saint Vidian.



#### • RUE DU PORTAIL

Depuis septembre la rue du Portail a fait l'objet de toutes les attentions. L'ancienne voirie - en très mauvais état - ne sera bientôt plus qu'un souvenir. Trottoirs, emplacements de stationnement, chaussées ... les travaux viennent de s'achever.



#### • EQUIPEMENTS SPORTIFS

Les tribunes du stade avaient besoin d'une sérieuse rénovation : dégradées, elles n'offraient plus les conditions de sécurité nécessaires à l'accueil des supporters : c'est pourquoi les services techniques municipaux viennent de rénover les gardes corps.

Les services municipaux viennent de réaliser l'isolation et le doublage des murs intérieurs du gymnase. Ce vaste chantier - qui a duré deux mois - a mobilisé les talents de 4 agents municipaux pour un résultat dont ils peuvent être particulièrement fiers.



#### • ANGONIA

Visitée par de nombreux martrains et touristes, Angonia est un lieu magnifique ; pour rendre le site encore plus agréable, la place Henri Dulion, située entre l'église et Angonia vient d'être aménagée et accueille désormais un convivial petit jardin.

#### • MAIRIE

La réhabilitation de la mairie se poursuit. C'est actuellement l'étage qui est l'objet de travaux : 2 bureaux viennent d'y être réhabilités.



## le savez-vous ?

# Un conciliateur de justice pour les martrais

**Le conciliateur de justice est à la disposition des martrais.**

Lorsqu'un conflit existe entre deux personnes et qu'un procès paraît disproportionné avec l'importance du problème, le recours au conciliateur de justice est un moyen simple, rapide et souvent efficace d'en venir à bout en obtenant un accord amiable.

Un conciliateur de justice est bénévole. Il prête serment. Il est tenu à l'obligation du secret : ses constatations et les informations qu'il a recueillies ne peuvent être divulguées.

Le conciliateur de justice est chargé de rechercher, le cas échéant de constater, une solution amiable et équitable à certains litiges civils : entre

propriétaire et locataire, entre voisins, en matière de consommation... à l'exception des désaccords en matière de famille : divorce, pensions alimentaires, résidence des enfants qui sont de la compétence du médiateur.

Pour concilier les personnes il proposera une, parfois plusieurs réunions, pour écouter les arguments des parties (à la mairie ou au tribunal d'instance, parfois à la maison de Justice et du Droit...), il pourra se rendre sur les lieux du désaccord. Dans des circonstances précises, il peut également procéder à l'audition des personnes.

Le conciliateur peut être saisi

directement sans forme et sans l'assistance d'un avocat, par les personnes en conflit, même si un procès est déjà engagé. Lorsqu'un accord est intervenu, il doit rédiger un procès-verbal. Dans tous les cas, les parties reçoivent chacune un exemplaire du document. Un huissier ne peut obliger l'une ou l'autre partie à respecter cet accord que lorsque celui-ci porte une inscription particulière du juge: «la formule exécutoire».

**A votre disposition de 14h à 17h, le premier vendredi du mois à la mairie de Cazères et le 3ème à celle de Le Fousseret.**

## Prochainement

# Le Super U : pour bientôt

**Les travaux de construction du Super U vont débuter.**

Depuis plusieurs années, les martrais souhaitent pouvoir disposer - sur le territoire de la commune, c'est à dire à proximité immédiate - d'une enseigne commerciale de type moyenne surface.

Pour répondre à ce souhait, la Mairie de Martres a décidé d'appuyer le projet d'implantation de l'enseigne Super U qui va se concrétiser très prochainement. En effet, les travaux de construction de cette surface commerciale de 1675 m<sup>2</sup> vont débuter.

Le futur magasin proposera les services d'une grande surface classique : poissonnerie, boulangerie, boucherie, charcuterie, traiteur, fromage à la coupe, fruits et légumes, surgelés, épicerie mais également des rayons auto, quincaillerie, vaisselle, parfumerie, cosmétiques ... Une galerie marchande attenante de 200 m<sup>2</sup> sera également aménagée.

Le futur Super U disposera d'un parking arboré pouvant accueillir 200 places.

Ce nouveau service commercial sera un plus indiscutable pour la vie quotidienne des familles martraises qui n'auront plus besoin de sortir de la commune pour faire "leurs grandes courses". L'implantation de cette activité - dirigée par Grégory VOUTERS - va permettre, dans un premier temps, la création de 40 emplois.

## en bref

### ■ CAP SUR LA MONÉTIQUE

Un projet de carte monétique est actuellement à l'étude. Baptisée "Passe Martres" par les enfants des écoles, cette acrte permettra la gestion de la monétique municipale à savoir : restauration scolaire, activités périscolaires, CLAE ... /

### ■ LES SCOLAIRES ET LE COMPLEXE SPORTIF

Le complexe Tennis / Dojo tourne à plein régime. Les statistiques de fréquentation par les élèves du groupe scolaire de cet équipement sportif démontrent une utilisation maximale et justifient à elles seules la nécessité d'avoir créé cet ensemble.



Rappelons que le complexe accueille des activités de tennis, squash, de gymnastique, d'arts martiaux, de judo : Pour l'année scolaire 2004/2005, comme pour l'année scolaire 2005/2006, 200 heures d'utilisation ont été décomptées ; pour l'année scolaire en cours le taux d'utilisation est déjà de près de 100 heures.

### INSCRIPTION AUX ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES ET MATERNELLES POUR LA RENTRÉE 2007/2008

Maternelles : le lundi 4 juin 2007 de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Elémentaires : le mardi 5 juin de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Les parents doivent se munir de :

- carnet de vaccination
- de la fiche de pré-inscription délivrée à la mairie
- du livret de famille
- le cas échéant du certificat de radiation